

Etat des lieux 2019 du bassin de Corse

Consultation sur le niveau d'impact des pressions sur les masses d'eau

Précisions et consignes pour une consultation efficace

1. **La masse d'eau** est l'unité spatiale homogène pour identifier les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état des eaux définis par la directive cadre sur l'eau.

Les avis demandés doivent reposer, à l'échelle des masses d'eau et en tenant compte de leur taille, sur des appréciations :

- **des impacts des activités humaines (sans considérer les impacts très localisés)**
- **des pressions sur lesquelles agir pour restaurer l'état des eaux.**

2. **Les impacts** des pressions anthropiques sur chaque masse d'eau sont évalués pour identifier celles qui peuvent empêcher d'atteindre le bon état.

Cette évaluation repose sur les données de la surveillance des milieux (qualité et quantité) et d'études locales et sur les données de pressions issues d'outils et méthodes nationaux ou de bassin. Sa validité statistique est fondée sur des chroniques de données pluriannuelles et des approches modélisées adaptées à l'échelle et au contexte du bassin.

Cette évaluation n'a pas pour objet de rendre compte des hétérogénéités locales mais au contraire de faire ressortir les situations contrastées entre les masses d'eau. L'expertise des impacts par les acteurs consultés demande une connaissance de l'étendue des secteurs dégradés ou menacés, des points de pollution ou obstacles majeurs... ainsi que, le cas échéant, des effets des travaux réalisés, en application des programmes de mesures des SDAGE 2010-2015 et 2016-2021.

Il n'est pas demandé de procéder à une vérification des données et des méthodes utilisées pour produire les évaluations proposées.

3. **Les pressions à l'origine du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE)** subies par chaque masse d'eau sont celles dont **l'effet est significatif par rapport à la taille de la masse d'eau**, seules (pression dont l'impact est jugé fort) ou en association avec d'autres pressions (combinaison de plusieurs pressions dont l'impact individuel est moyen) **pour être à l'origine d'une dégradation actuelle ou d'une menace de dégradation à un horizon proche** (« pressions importantes »). Le travail de co-construction du programme de mesures portera sur ces pressions.

C'est l'ajustement des notes d'impact des pressions qui pourra modifier la désignation en risque de la masse d'eau et la ou les pressions à l'origine de ce risque.

Si le niveau d'impact proposé dans le fichier des résultats de l'évaluation des impacts (EDL2019_impact_risque_Corse_consultation_sept2018.xlsx) ne correspond pas à votre analyse, **vous pouvez formuler votre avis en proposant à dire d'expert, des niveaux d'impact** (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort), dans le tableau du fichier « Formulaire_Avis_RNAOE », téléchargé sur le site dédié et à renvoyer à l'adresse de messagerie prévue à cet effet. Le nom du fichier transmis devra permettre de vous identifier ainsi que votre structure.

Les demandes d'ajustement des impacts devront être argumentées sur la base de la connaissance actuelle de la dimension des problèmes rencontrés (ex : ordres de grandeur des linéaires ou superficies concernées).

La recevabilité des avis émis dépendra du respect de ces consignes, garantes de la co-construction d'un état des lieux 2019 partagé pour élaborer une politique de l'eau dans le bassin, à la fois ambitieuse et réaliste pour la période 2022-2027.